

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 20 AVRIL 2012

Conseillers en exercice	9	L'an deux mille douze, le vingt avril, à 20h30 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Madame Valérie GRENARD, Maire.
Conseillers présents	8	
Conseillers absents	1	
Conseillers représentés	0	
•		
Convocation		<b>Présents</b> : GRENARD Valérie, Daniel BOSQUET, Pierre CHEVALLIER, Audrey ASTIER, Pascal DUPIRE, Eliane JARTOUX, Coralie LEGRAND, Frédéric PAUL <b>Absent</b> : Patrick BOUCHET <b>Représenté</b> : /
6 avril 2012		
•		
Pour		
Contre		
Abstention		<i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Pierre CHEVALLIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i>
•		
Annexe		

Monsieur Pierre CHEVALLIER est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 mars 2012 :

En ouverture de séance, Madame le Maire reprend les différents points évoqués lors du conseil municipal en date du 23 mars 2012.

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **EST INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL MUNICIPAL :**

- Délibérations :
  - Mandatement d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans la requête introduite devant le Tribunal Administratif de Marseille à la date du 7 mars 2012 par Madame Bernadette FIGARELLA.
  - Demande de subvention concernant les pompes de la station de pompage et acceptation du devis.
  - Remplacement pompes de boue du réservoir N°4
  - ONF : travaux 2012

### **I. MANDATEMENT D'UN AVOCAT POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LA REQUETE INTRODUITE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE A LA DATE DU 7 MARS 2012 PAR MADAME BERNADETTE FIGARELLA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et tout particulièrement son article L.2132-2, Considérant la requête introduite par devant le Tribunal Administratif de Marseille à la date du 7 mars 2012 par Madame Bernadette FIGARELLA aux fins de voir annuler la délibération du Conseil Municipal n°20/2011 du 28 novembre 2011,

Considérant qu'il convient de choisir un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Vu les consultations préalables réalisées auprès de plusieurs cabinets d'avocats.

Vu la proposition de Maître Yann ROUANET qui paraît la plus à même de pourvoir à ce besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE DONNER** mandat à Maître Yann ROUANET, Avocat, ayant son cabinet à « Société Professionnelle d'Avocat – 4, avenue de la République – 05100 BRIANCON », pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire précitée et rédiger notamment les mémoires en défense et tous documents s'y rapportant.

Madame le Maire précise que selon les termes du contrat d'assurance, Groupama remboursera un montant forfaitaire de 915€ pour cette procédure.

## II. DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LES POMPES DE LA STATION DE POMPAGE ET ACCEPTATION DU DEVIS

Madame le Maire rappelle la panne survenue à la station de pompage de Port Saint Pierre. Elle informe le Conseil Municipal qu'une enveloppe du Conseil Général peut être mobilisée pour toute commune rencontrant une difficulté ponctuelle non prévisible. Madame le Maire présente le Plan de Financement suivant :

MONTANT TOTAL TTC		11 037.88 €
MONTANT TOTAL HT		9 229.00 €
Subventions :		
Conseil Général des Hautes Alpes	(80% du HT)	7 383.20 €
Mairie du Sauze du Lac		3 654.68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :  
**DE VALIDER** le plan de financement.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels avec une demande de dérogation d'achat du matériel avant l'attribution des subventions.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis.

## III. REPLACEMENT POMPES DE BOUE DU RESERVOIR N°4

Madame le Maire rappelle que la pompe de recirculation située dans le dernier bassin de la station d'épuration est en dysfonctionnement et qu'il convient de la changer.

Madame le Maire présente les différents devis reçus en mairie,

La société Perdigon propose le remplacement de la pompe pour un montant de 2904.80€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :  
**DE VALIDER** le devis de la société PERDIGON pour un montant de 2904.80€ HT.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ce devis.

## IV. ONF : TRAVAUX 2012

Madame le Maire rappelle les travaux proposés par l'Office National des Forêts.

Le montant des travaux prévu s'élèvent à : 2664.24€ HT.

- Entretien de limite et du parcellaire périmètre parcelle 10 :1956.24€ HT
- 4 panneaux au sentier des Demoiselles coiffées : 708.00€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :  
**DE VALIDER** le devis

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le devis.

## V. QUESTIONS DIVERSES

### a) Coupe de bois sec avec l'ONF

Madame le Maire rappelle l'opération de coupe du bois sec qui a été mise en place. La liste est composée de 23 personnes. Suite à un rendez-vous avec Monsieur ARCIS, ONF, il a été convenu de former plusieurs groupes afin de faciliter le travail.

### b) Coupe nettoyage bord de route départementale vers le parc animalier.

Pour des raisons de sécurité et de nettoyage, une coupe de bois a été réalisée par le Conseil Général.

Suite aux inscriptions en mairie le bois va être distribué aux personnes intéressées sous forme de lots. Un tirage au sort sera effectué.

### c) Sentier des Demoiselles coiffées

Mademoiselle Audrey ASTIER souhaiterait que le sentier soit nettoyé avant l'été car elle estime qu'il est dangereux pour les visiteurs de le laisser sans entretien.

Le conseil municipal souhaiterait que les panneaux qui vont être remplacés par l'ONF, soient mis en place avant l'été 2012.

### d) Multifonction

Madame Coralie LEGRAND souhaite que l'achat d'un multifonction soit réétudié prochainement.

Madame le Maire rappelle que la demande de subvention de l'achat de matériel de bureau et bibliothèque, qui avait été faite auprès du Conseil Régional, n'a pas été acceptée. De ce fait, le multifonction n'a pas été acheté.

Madame Coralie LEGRAND se propose de se charger de prendre contact avec les entreprises pour des nouveaux devis.

e) Contrat de prestations juridiques

Madame le Maire présente les différents contrats de prestation juridique proposés par différents avocats.

Madame le Maire estime qu'il serait souhaitable d'avoir un contrat de ce type dans le but d'avoir des réponses convenables aux problématiques rencontrées, plus particulièrement concernant l'application de la législation en vigueur.

Madame le Maire propose que chacun étudie les contrats présentés afin d'en discuter à la prochaine séance du Conseil Municipal.

f) Travaux de maçonnerie

Madame le maire présente les différents devis réalisés pour les travaux suivants :

- Aménagement de la voirie communale (proche de la mairie)
- Prolongation d'un mur de soutènement (en dessous de la fontaine)
- Réfection des pierres et joints de pierre sur le pourtour du puits communal
- Murs en pierre de la chapelle Saint-Martin.

Madame le Maire rappelle que les travaux de réfection de voirie vont être lancés en juin et qu'il convient de procéder rapidement à l'aménagement avant le commencement des travaux.

Deux devis ont été reçus pour ces travaux :

- AMCV 5969,00€ HT
- Entreprise PECHERAT 8436,00€ HT

Au vu des deux devis, Madame le Maire propose de retenir l'entreprise AMCV.

Concernant les autres devis, Madame le Maire propose de les revoir en commission des travaux afin de voir si les agents communaux seraient en mesure de les faire ou pas (selon la difficulté des travaux et le temps imparti).

Par la même occasion les travaux divers à effectuer seront listés afin d'établir des priorités.

g) Aire de jeux

Madame le Maire informe que la vérification de l'aire de jeux a eu lieu le 29 mars 2012.

Madame le maire présente le rapport de vérification correspondant et propose que chacun prenne connaissance des informations y figurant afin d'en discuter au prochain conseil municipal.

Madame Coralie LEGRAND propose une réflexion concernant la mise en place d'un espace pour les adolescents

h) Divers

- ❖ **l'appartement du four** va se libérer fin avril. Madame le Maire informe qu'une annonce va être passée pour la recherche de nouveaux locataires.
- ❖ **Révision du PLU** : le Conseil Général a accordé une subvention d'un montant de 11275€.
- ❖ **Station sismologique** : LE CNRS de Grenoble a un projet de déploiement d'un profil temporaire de sismologie passive sur 350 km en France et en Italie. L'objectif est l'étude de la croûte et du manteau supérieur sous les Alpes sud-occidentales. LE CNRS souhaite installer une station sismologique sur la commune du Sauze-du-Lac.
- ❖ **Mâts** : le devis concernant l'installation des mâts à l'entrée du village a été validé.
- ❖ **La commission d'appel d'offres** s'est réunie pour l'ouverture des plis pour les travaux des captages des sources des Demoiselles coiffées. Le choix de l'entreprise sera effectué lors du prochain conseil municipal programmé le 16 mai 2012 à 20h.

*La séance est levée à 23 h35*

<b>Affichage effectué le</b> <b>à</b>  <b>Le Maire,</b> <b>Valérie GRENARD</b>
--